

# URGENCE ASCT UN SEUL OBJECTIF : GAGNER ! UN SEUL MOYEN : 100% DE DII LE 2 DÉCEMBRE !

**APRÈS AVOIR ÉTÉ REÇUS PAR LA DIRECTION ET AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RELEVÉ DE CONCLUSION, LES MEMBRES DU COLLECTIF AVEC LES SYNDICATS SUD-RAIL ET CFTD CONSTATENT QUE LES RÉPONSES APPORTÉES AUX ASCT SONT LARGEMENT INSUFFISANTES. IL FAUT DONC PASSER À L'ACTION, DE MANIÈRE CATÉGORIELLE, ORGANISÉE ET RASSEMBLÉE POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS !**

En l'absence de réponses concrètes quant à nos revendications métiers, le collectif national ASCT et les fédérations **SUD-Rail** et **CFTD Cheminots** annoncent qu'un mouvement de grève spécifique ASCT est sur les rails !

**Un préavis de grève vient donc d'être déposé !** Le collectif national ASCT et les deux organisations syndicales signataires du préavis appelleront à la grève **à compter du 2 décembre jusqu'au 5 décembre** dans un premier temps. Si la direction ne comprenait toujours pas le message, **c'est ensuite du 23 au 26 décembre et au jour de l'an que les ASCT seront en grève !**

✓ **Les ASCT revendiquent la mise en place d'un listing de notations spécifiques ASCT** dans chaque établissement Voyages, Intercités et TER, le recrutement à la classe 3 ainsi que la définition précise d'un parcours professionnel permettant d'accéder aux PR20 et 21 du niveau 2 de la classe 4 en fin de carrière (ou équivalent pour les contractuel-le-s).

✓ **Les ASCT revendiquent que le code prime 24 soit porté à un minimum de 700€ mensuels** avec la mise en place d'un système, similaire à celui de la Traction, de moyenne journalière à verser lors des congés ou absences rémunérées.

✓ **Les ASCT revendiquent un traitement similaire à celui de la Traction** concernant le maintien de la rémunération en cas d'invalidité.

✓ **Les ASCT revendiquent que les agents déclarés inaptes** au métier d'ASCT par la médecine d'aptitude **soient utilisés sur les trains** même s'ils sont frappés d'une restriction concernant la sécurité.

✓ À la suite des réformes des retraites successives, les ASCT (comme les autres cheminot-e-s) voient leur carrière s'allonger sans que la direction ne prenne en compte la pénibilité. À ce titre, **les ASCT revendiquent la mise en place de mécanismes financiers spécifiques** permettant de maintenir la rémunération en cas de changement de filière et/ou de métier. De plus, un dispositif de bonifications doit permettre de faire valoir la pénibilité en fin de carrière.

✓ **Les ASCT revendiquent le retour de la Direction Des Trains**, à l'image de la Direction de la Traction, en charge de la gestion de l'emploi, des notations, des parcours professionnels et de la mise en place des spécificités trains dans toutes les activités.

**LE COLLECTIF ASCT, SUD-RAIL ET LA CFTD CHEMINOTS INVITENT LES ASCT À DÉPOSER DÈS MAINTENANT LEURS DII SUR LE PRÉAVIS QUI DÉBUTERA LE 2 DÉCEMBRE.**

**LA DIRECTION EST PRÉVENUE, ELLE DOIT REVOIR SA COPIE, IL LUI RESTÉ DU TEMPS POUR RÉPONDRE AUX REVENDICATIONS DES ASCT !**